

POPULATION & EMPLOI



statec
LUXEMBOURG



Cette étude s'intéresse à l'évolution de la structure familiale des ménages au cours des quinze dernières années d'une part, et, d'autre part, aux pratiques de solidarités entre membres de la famille (en l'occurrence parents et enfants adultes) ne résidant pas ensemble. Les analyses montrent que le recul des unités familiales larges et/ou stables s'est poursuivi entre 1985 et 2000 : la proportion des personnes vivant seules est passée de 21 à 30%, alors qu'à l'inverse, la part des ménages fondés sur un couple marié avec des enfants est passée de 39 à 33% et celles des ménages comportant la génération des grands parents de 7% à 3,6%. Malgré cette poursuite de l'atomisation des ménages, la pratique de la solidarité est élevée entre parents et enfants adultes ne vivant plus ensemble : 60% des individus ont au moins un contact hebdomadaire avec leurs parents, plus de 50% leur rendent service et 40 % en reçoivent. En outre, les personnes vivant dans les ménages les plus fragmentés (ménages dont la personne de référence est sans conjoint) sont encore plus ancrées dans les pratiques de solidarités avec leur parents. Ainsi, elles sont plus de 70% à avoir un contact au moins hebdomadaire avec leurs parents, 65% à leur rendre service et 55% à en recevoir. Finalement, si les individus sont de plus en plus nombreux à vivre seuls, ils paraissent compenser cette solitude résidentielle par l'étroitesse des liens avec leurs parents.

Structures familiales des ménages et solidarités familiales au Grand-Duché de Luxembourg entre 1985 et 1999*

Monique BORSENBARGER - CEPS/INSTEAD
Mathias KUEPIE - CEPS/INSTEAD

Avec la révolution industrielle, le monde occidental a connu un long processus de modernisation caractérisé, entre autres, par l'émergence d'une société offrant la possibilité à tout un chacun, à travers un marché du travail structuré et un système de sécurité sociale relativement efficace, de subvenir de manière correcte à ses besoins, sans devoir nécessairement compter, comme dans les temps anciens, sur sa famille. Cette dernière a ainsi vu la plupart de ses fonctions (production des moyens de subsistance, redistribution de ces moyens, soutien à ses membres, etc.) être transférées, au moins en partie, à d'autres institutions plus spécialisées (les industries et entreprises publiques, l'Etat et ses différents organismes).

A cet amenuisement des fonctions de la famille, se sont ajoutés un certain nombre de changements socio-démographiques qui ont rétréci, voire fragilisé, sa structure : la baisse de la fécondité, la hausse du divorce et le retard du mariage. La plus grande autonomie des individus par rapport à leur famille, le rétrécissement de la structure familiale des ménages, ont amené un certain nombre d'auteurs, plutôt sur la base d'hypothèses théoriques que de données empiriques, à conclure à la montée de l'individualisme, voire de l'égoïsme, dans le monde occidental. Si tel était le cas, on s'attendrait à trouver les plus fortes marques d'individualisme chez les personnes vivant dans les ménages aux structures les plus rétrécies, c'est-à-dire les ménages de

* Communication présentée aux Cinquièmes Journées du réseau démographie. Familles au Nord, Familles au Sud. 23-26 juin 2003 - Marseille, France, organisées par le Réseau démographie de l'Agence Universitaire de la Francophonie et Laboratoire Population-Environnement-Développement (Université de Provence/IRD).

personnes qui vivent seules, qu'elles soient célibataires, divorcées ou monoparentales.

L'objectif de cette étude est de montrer que si, dans une période récente (1985-1999), le processus de rétrécissement de la structure familiale

des ménages s'est poursuivi au Grand-Duché, les individus qui sont au cœur de ce rétrécissement, c'est-à-dire ceux qui appartiennent aux ménages isolés, restent néanmoins engagés dans les solidarités, au moins au même titre que ceux appartenant aux ménages familiaux.

Evolution de la structure et de la dimension des ménages au Luxembourg de 1985 à 2000

Au cours des quinze dernières années, les ménages ont vu leur taille se réduire en même temps que leur structure familiale se modifier.

1. Evolution de la dimension des ménages au cours des quinze dernières années

En moyenne, la taille des ménages¹ est passée de 2,74 personnes en 1985 à 2,46 personnes en 1999, soit une baisse d'environ 10% sur la période (cf. tableau 1). Cette réduction s'explique essentiellement par l'évolution des ménages de personnes isolées, dont la part s'est accrue, passant de 21% à 30% de l'ensemble des ménages entre 1985 et 1999. A l'inverse, la proportion des ménages de trois personnes a décru de 21% en 1985 à 16% en 1999, celle des ménages de quatre personnes de 19% à 16%². La part des ménages de deux personnes (29%) et de cinq personnes ou plus (9%) sont restées relativement stables au cours de la période (cf. graphique 1).

L'étude de la taille seule, même si elle permet déjà de mettre en évidence le rétrécissement de la dimension des ménages, ne permet pas de rendre compte des modifications ayant conduit à ce rétrécissement, d'où la nécessité d'examiner la composition familiale des ménages.

2. Evolution de la structure familiale des ménages

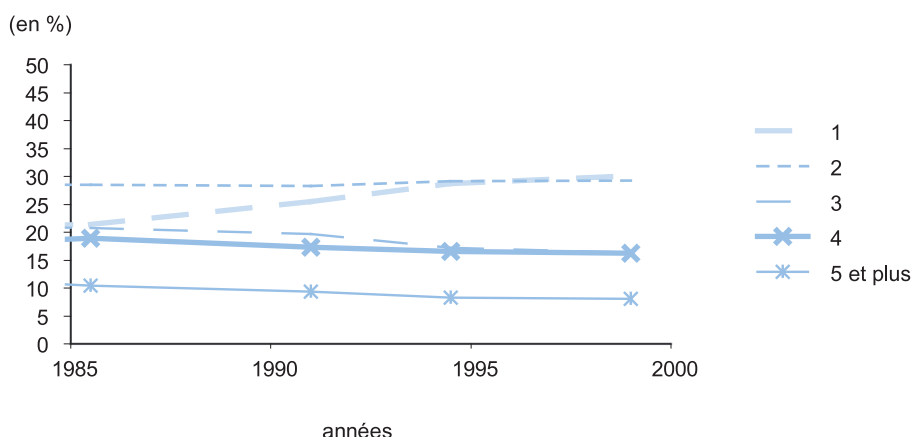
Dans le cadre de cette étude, nous utilisons une typologie de la structure des ménages basée sur le lien de parenté et sur le statut matrimonial de la personne de référence³ (ou du couple). Ceci permet, de regrouper toutes les catégories de ménages en deux grands

T₁ Evolution de la taille moyenne des ménages

Années	Taille moyenne
1985	2,74
1991	2,62
1994	2,50
1999	2,46

Source : CEPS/INSTEAD, PSELL1-PSELL2 ; STATEC (RGPP 1991)

G₁ Evolution de la répartition des ménages suivant leur taille



Source : CEPS/INSTEAD, PSELL1-PSELL2 ; STATEC (RGPP 1991)

¹ Les résultats sont tirés du panel de ménages PSELL, Panel Socio Economique Liewen zu Lëtzebuerg, réalisé par le CEPS/INSTEAD. Il s'agit d'une enquête longitudinale menée chaque année auprès d'un échantillon représentatif de la population luxembourgeoise.

² Remarque méthodologique : dans l'ensemble de ce document, toutes les comparaisons statistiques sont basées sur des tests. Un écart entre deux groupes sera présenté comme une différence dès lors que les tests effectués en auront validé le caractère significatif.

³ La personne de référence est celle par rapport à laquelle le lien de parenté est défini.

ensembles : les ménages non familiaux et les ménages familiaux. La première catégorie est composée essentiellement de personnes isolées et, subsidiairement, de ménages de plusieurs isolés. La seconde catégorie comporte au moins un noyau familial, c'est-à-dire un couple (marié ou non) avec ou sans enfant, ou un seul parent ayant alors nécessairement au moins un enfant.

2.1. Les ménages isolés

D'emblée, cette typologie montre que le fort accroissement des ménages d'une personne, énoncé précédemment, est exclusivement dû à la montée du célibat : en 1985, on ne compte qu'un tiers environ de célibataires parmi les personnes isolées, contre deux tiers de non célibataires (cf. tableau 2). Alors que le poids de cette dernière catégorie par rapport à l'ensemble des ménages va rester stationnaire au fil des ans, celui des personnes isolées célibataires va s'accroître et passer de 7 % en 1985 à 15 % en 1999. Cette évolution est certainement due, au moins en partie, au fait que les jeunes vivent de plus en plus longtemps seuls après le départ du domicile parental. Ainsi, chez les jeunes âgés entre 20 et 24 ans en 1994, l'âge médian au départ du domicile parental est estimé à 24 ans et celui du mariage à 29 ans, alors que ces seuils étaient estimés à 23 et 25 ans respectivement pour le même groupe d'âge en 1985⁴.

2.2. Les ménages « familiaux »

Les ménages familiaux, quant à eux, sont constitués de plusieurs sous-catégories : les couples non mariés (avec ou sans enfants et sans autre personne), les couples mariés (avec ou sans enfant et sans autre personne), les ménages monoparentaux (un seul parent avec au moins un enfant) et les ménages étendus (l'une des sous-

T₂ Evolution de la structure familiale des ménages au Grand-Duché de Luxembourg entre 1985 et 1999

Type de ménages	1985	1994	1999
Isolés célibataires	7,3	13,4	15,1
Isolés veufs/ divorcés/ autres	14,0	15,3	15,1
Plusieurs isolés	1,2	1,2	0,8
Unions libres sans enfant	2,1	4,0	3,5
Unions libres avec enfant(s)	1,4	1,7	1,6
Couples mariés sans enfant	21,4	18,6	19,5
Couples mariés avec enfant(s)	38,7	33,0	33,0
Monoparentaux	5,9	7,4	7,2
Etendus intergénérationnels	7,0	4,6	3,6
Autres étendus	1,0	0,8	0,6
Ensemble des ménages	100,0	100,0	100,0

Source : CEPS/INSTEAD, PSELL1-PSELL2

catégories précédentes mais avec au moins une personne supplémentaire n'appartenant pas au noyau familial de la personne de référence). La progression de la part des ménages isolés entre 1985 et 1999 a eu pour conséquence la régression de celle des ménages familiaux (cf. tableau 2). Alors que ces derniers comptent pour 77% de l'ensemble des ménages en 1985, ils n'en représentent plus que 69% en 1999. Mais cette évolution globale est la résultante d'évolutions hétérogènes, suivant la sous-catégorie de ménages familiaux considérée.

a) Les ménages nucléaires⁵ ayant à leur tête des couples non mariés

Les ménages constitués de couples non mariés, avec éventuellement

des enfants, restent relativement peu nombreux même si leur part a sensiblement augmenté au cours des quinze dernières années. En 1985, environ 3,5% des ménages sont formés d'un couple non marié. Quinze ans plus tard, ce sont 5% des ménages qui sont concernés. Près du tiers de ce type de ménages a des enfants en 1994 et en 1999, contre 40% en 1985.

En 1985, les personnes de référence des ménages constitués de couples non mariés étaient quasiment pour moitié célibataires et pour moitié non célibataires. Dans ce dernier cas, il s'agissait essentiellement de divorcés (70%). Cette situation a nettement évolué en faveur des célibataires car, en 1999, 70% des personnes de référence des couples non mariés sont célibataires⁶.

⁴ Cf. KUEPIE M. *Le passage à l'âge adulte au Luxembourg : de la fin des études à la fondation de la famille*. CEPS/INSTEAD, 2003, Cahier PSELL n°137, 39p.

⁵ Nous entendons par ménage nucléaire un ménage formé d'un couple avec, éventuellement des enfants, et sans autre personne.

⁶ Il s'agit du statut matrimonial des personnes de référence, l'autre conjoint pouvant avoir un état matrimonial quelconque.

b) Les ménages nucléaires ayant à leur tête un couple marié

Les couples mariés avec enfants et les couples mariés sans enfant⁷ constituent, en 1999, environ 53% de l'ensemble des ménages, alors qu'ils en représentaient 60% en 1985. Cette baisse de 7 points est due à la hausse du divorce, dont l'indice⁸ est passé de 30% en 1985 à 48% en 1999, et aussi au retard du mariage, avec sa substitution partielle par l'union libre. En distinguant les couples mariés avec enfants de ceux sans enfant, il ressort que ces deux sous-catégories n'ont pas les mêmes caractéristiques, et qu'elles ont aussi connu des évolutions différentes.

La part des couples mariés sans enfant est restée stable, autour de 20% (21% en 1985 et 20% en 1999). Cette stabilité s'explique par le fait que cette catégorie est composée, pour une large part, de couples relativement âgés. Ainsi, en 1985, les personnes de référence des couples mariés sans enfant étaient âgées en moyenne de 53,5 ans, contre 42,5 ans chez celles des ménages nucléaires avec enfants⁹. Or, le risque de divorce est plus faible chez les couples âgés que chez les couples jeunes. De plus, l'espérance de vie a augmenté de plus de deux ans au cours de cette période.

C'est surtout au niveau des ménages formés de couples mariés avec enfants que la baisse a été la plus importante. En 1985, près de 39% des ménages sont des ménages nucléaires composés d'un couple marié avec des enfants. En 1999,

ils ne représentent plus que 33% de l'ensemble des ménages. Il faut, en effet, dire que cette catégorie de ménages, symbole de la famille parsonienne¹⁰, est désormais concurrencée par d'autres formes telles que l'union libre et la vie en solitaire. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser de prime abord, les ménages monoparentaux n'ont que peu contribué à cette érosion.

c) Les ménages monoparentaux

Entre 1985 et 1999, la proportion de ménages monoparentaux est restée relativement stable, passant de 6% à seulement 7%. Dans plus de 80% des cas, ces ménages ont à leur tête des femmes (plus exactement 80 % en 1985 et 85 % en 1999). Il s'agit, dans le même ordre de grandeur, de personnes ayant déjà été mariées (87% en 1985 et 80% en 1999). L'âge moyen du chef de ménage y est plus élevé (48 ans) que dans les familles bi-parentales (44 ans)¹¹. Eu égard à la forte augmentation du divorce au cours des quinze dernières années au Grand-Duché, on se serait attendu à un accroissement plus important de la part des ménages monoparentaux. Que tel ne soit pas le cas semblerait signifier que des recompositions familiales s'opèrent après le divorce. En tout cas, l'étude du comportement matrimonial, après le divorce, pourrait permettre de mieux comprendre cette absence d'évolution.

d) Les ménages étendus

La part des ménages étendus s'est littéralement effondrée au cours des quinze dernières années : alors

qu'ils représentaient 8% de l'ensemble des ménages en 1985, les ménages étendus¹² ne comptent plus que pour 4% en 1999. Près de 86% d'entre eux (3,6% de l'ensemble des ménages) sont intergénérationnels mais il ne semble pas qu'on puisse les considérer comme la survivance des familles souches d'autrefois. En effet, dans ce dernier type de famille, la cohabitation était inscrite dans la durée : l'héritier se mariait et continuait à vivre dans le ménage de ses parents avec son noyau familial¹³. En revanche, la cohabitation intergénérationnelle, observée de nos jours, est vraisemblablement transitoire et/ou limitée dans le cycle de vie : parents âgés qui préfèrent vivre auprès de leurs enfants adultes¹⁴ ; jeunes commençant leur vie de couple chez leurs parents, le temps de réunir les conditions nécessaires à leur installation ; femmes célibataires avec enfant(s) vivant chez leurs parents ; grands-parents avec petit(s)-enfant(s). Dans les ménages étendus, la personne de référence est plus âgée que la moyenne des ménages (54 ans en 1985 contre 50 ans en 1999).

Au total, il ressort de ces analyses un résultat principal : le recul des unités familiales stables et/ou larges (ménages de couples mariés avec enfant(s), ménages étendus) au profit d'unités familiales réduites et/ou moins stables (ménages constitués de célibataires isolés, ménages constitués de couples non mariés). Cette évolution débouche-t-elle sur des pratiques de solidarités différentes selon le mode de vie ?

⁷ Il s'agit d'enfants présents dans le ménage.

⁸ L'indice de divorcialité mesure la proportion de mariages qui finiraient par un divorce si les taux de divorce, observés au cours de l'année civile de référence, étaient maintenus de manière durable.

⁹ Cette différence d'âge s'est d'ailleurs creusée avec le temps et, en 1999, les personnes de référence des couples sans enfant sont âgées de 59,4 ans contre 44,3 ans pour celles des couples avec enfants.

¹⁰ En référence à Talcott Parson, sociologue américain selon qui la modernisation et l'industrialisation ont entraîné la nucléarisation de la famille, c'est-à-dire le passage de grandes unités familiales constituées non seulement des conjoints et des enfants mais aussi d'autres personnes apparentées (ascendants, collatéraux, enfants mariés, etc.), aux unités familiales restreintes aux conjoints et jeunes enfants. Pour de plus amples informations, on pourra se référer à PARSON T., BALES R. *Family : Socialization and Interaction Process*. Free Press, 1955, 440p.

¹¹ Il s'agit des données de 1999.

¹² Pour ce type de ménages, notre souci primordial était la mesure de la cohabitation intergénérationnelle, c'est-à-dire la co-résidence de trois générations successives : celle des grands-parents, celle des parents et celle des enfants. C'est pour cette raison que nous avons créé une catégorie nommée "ménages étendus intergénérationnels". Elle regroupe tous les ménages dans lesquels cohabitent soit un noyau familial (couple avec enfant, un seul parent avec enfant) et un ascendant, soit deux couples, celui des enfants et celui des parents (ou des oncles et tantes, des grands-parents, etc.). Ces ménages peuvent comprendre éventuellement d'autres personnes. Les ménages étendus non intergénérationnels sont regroupés dans la catégorie "autres ménages étendus". Il s'agit, pour la plupart des cas, de couples avec un frère, une soeur, un beau-frère ou une belle-soeur.

¹³ Cf. COLOMB A. Les formes de la famille. Approche historique. In : DE SINGLY F. (dir). *La Famille. L'état des savoirs*. Paris : La Découverte, 1991, pp.13-20.

¹⁴ Ainsi, 1% des plus de 60 ans ont quitté leur ménage pour habiter avec un de leurs enfants entre 1994 et 1999.

Les pratiques des solidarités familiales au Luxembourg en 1999

Le concept de solidarité familiale est multiforme. C'est ainsi que Silverstein et Bengtson¹⁵ ont proposé une approche qui l'appréhende sur six dimensions :

1. la dimension structurelle, qui mesure la distance résidentielle entre les membres de la famille. Cette distance peut, en effet, limiter ou faciliter les contacts,
2. la dimension associative, qui associe la fréquence des contacts sociaux et les activités partagées avec des membres de la famille,
3. la dimension affective, c'est-à-dire la proximité affective et émotionnelle, l'intimité entre les membres de famille,
4. la dimension consensuelle, relative à la similarité de point de vue dans les opinions, les valeurs, et les modes de vie,
5. la dimension fonctionnelle, qui concerne les échanges de services ou le soutien financier,
6. la dimension normative, relative au sentiment d'obligation ressenti envers les membres de famille.

Dans le cadre de la présente étude, seules trois de ces dimensions ont été retenues pour cerner les solidarités familiales : la dimension structurelle, la dimension associative et la dimension fonctionnelle. Ces trois dimensions, qui correspondent aux aspects structurels et comportementaux, ont été saisies dans l'enquête PSELL en 2000. Pour chacune d'elles, nous observerons si les individus ont des comportements différents selon diverses caractéristiques socio-démographiques.

1. La solidarité structurelle, ou la proximité résidentielle avec les parents

La solidarité structurelle est manifestée par la proximité géographique entre parents et enfants. La

dimension résidentielle entre les individus représente une dimension essentielle dans l'expression des solidarités. Outre la manifestation de la proximité géographique, elle peut interférer sur les autres solidarités et être un incitateur ou un frein à leur expression. La proximité résidentielle peut faciliter les visites, augmenter la fréquence de l'entraide alors qu'une distance plus importante peut les entraver. Nous avons donc choisi de distinguer les individus dont les parents résident au Luxembourg de ceux dont les parents résident à l'étranger¹⁶, indépendamment de leur nationalité.

Dans un premier temps, une répartition des lieux de résidence parentaux selon les limites du territoire national¹⁷ montre que la majorité des individus ont leurs parents qui résident au Luxembourg, sans que cette majorité soit très large. Ainsi, parmi les individus dont le père réside hors de leur ménage, 55,4% ont leur père qui réside au Luxembourg et parmi ceux dont la mère réside hors de leur ménage, 60% ont leur mère qui réside au Luxembourg (cf. tableau 3).

T₃

Répartition des individus selon le lieu de résidence du père / de la mère

	Père (n=1636)	Mère (n=2216)
Luxembourg	55,4	60,0
Etranger	44,6	40,0
Total	100,0	100,0

Source : CEPS/INSTEAD, PSELL 2000

Champ : individus âgés de 16 ans ou plus et dont le père / la mère réside hors de leur ménage

¹⁵ SILVERSTEIN M., BENGSTON V. Intergenerational Solidarity and the Structure of Adult Child-Parent Relationships in American Families. *American Journal of Sociology*, 1997, vol. 103, Issue 2, pp.429-460.

¹⁶ Lorsque le parent réside à l'étranger, dans près de 90% des cas, il réside à plus de 100 km.

¹⁷ Rappelons que le Luxembourg a une superficie de 2586 km², soit environ 80 km de long et 30 km de large.

Une analyse plus fine de la proximité géographique pour les individus dont le parent réside au Luxembourg fait apparaître une solidarité structurelle qui peut être qualifiée de très élevée, même si elle trouve en partie son origine dans les limites étroites du pays. De ce fait, on observe qu'une proportion équivalente d'individus résident dans le même quartier que leur parent (*cf. tableau 4* : père : 12,3% et mère : 12,7%), plus de 35% dans la même commune que celui-ci (35,2% et 36,4%) et plus de 65% à moins de 15 km de ce dernier (65,7% vs 67,4%).

Nous avons cherché à identifier les caractéristiques socio-démographiques qui permettraient d'expliquer la proximité résidentielle au Luxembourg en classant les individus selon qu'ils partagent ou non la commune de résidence parentale (*cf. tableau 5*). Aucune des caractéristiques retenues ne s'est révélée significative, à l'exception du statut matrimonial du parent. C'est lorsque les parents vivent ensemble que la proximité résidentielle est la plus élevée puisque ce sont 38% des individus qui partagent la commune de résidence parentale. A l'opposé, la rupture du couple parental entraîne, un éloignement géographique des parents, tant pour le père que pour la mère. Par ailleurs, le veuvage apparaît sans effet pour la solidarité structurelle avec la mère alors qu'il la réduit fortement avec le père.

2. La solidarité associative, ou la fréquence des contacts avec les parents

La solidarité associative est illustrée par la fréquence des contacts entre les individus et leurs parents, que ce contact soit sous forme de visite, de courrier postal ou électronique, ou de conversation téléphonique. L'indicateur construit considère, comme dans la plupart des études sur ce thème, les « contacts au moins hebdomadaires », regroupant les contacts quasi quotidiens et ceux ayant lieu au moins une fois par semaine.

T₄ Répartition des individus selon la distance entre leur résidence et celle de leur père / mère au Luxembourg

	Père (n=907)		Mère (n=1330)	
	Proportion	Total cumulé	Proportion	Total cumulé
Même immeuble	2,5	2,5	2,5	2,5
Même rue	5,2	7,7	5,9	8,4
Même quartier	4,6	12,3	4,3	12,7
Même commune	22,9	35,2	23,7	36,4
Commune voisine	16,4	51,6	15,3	51,7
Dans le pays à - 15 km	14,1	65,7	15,7	67,4
Dans le pays à + 15 km	34,3	100	32,6	100
Total	100,0		100,0	

Source : CEPS/INSTEAD, PSELL 2000

Champ : individus âgés de 16 ans ou plus et dont le père / la mère réside au Luxembourg hors de leur ménage

T₅ Proportion des individus qui résident dans la même commune que leur père / mère au Luxembourg parmi l'ensemble des individus ayant un père ou une mère hors de leur ménage selon les caractéristiques socio-démographiques

	Père (n=907)		Mère (n=1330)	
	<i>Sexe de l'individu</i>		<i>Age de l'individu</i>	
Masculin	35,1		38,0	
Féminin	35,3		35,0	
16 - 24 ans	27,7		28,6	
25 - 34 ans	35,3		33,2	
35 - 44 ans	35,6		37,9	
45 - 54 ans	33,3		40,0	
55 ans ou +	-		36,9	
En couple	35,0		36,2	
Seul	35,7		37,5	
Célibataire	32,8		34,5	
Marié	36,6		37,3	
Veuf/ve, divorcé(e), séparé(e)	31,0		34,2	
Enfant	38,2		35,2	
Pas d'enfant	33,0		37,2	
En couple	38,0		38,0	
Séparé(e) divorcé(e)	22,4		19,8	
Veuf/veuve	27,6		38,1	
Ensemble	35,2		36,5	

Source : CEPS/INSTEAD, PSELL 2000

Champ : individus âgés de 16 ans ou plus et dont le père / la mère réside au Luxembourg hors de leur ménage

Guide de lecture : 35,2% des individus, dont le père réside au Luxembourg, résident dans la même commune que lui.

Caractéristiques de l'individu	PERE			MERE		
	Luxembourg (n=907)	Etranger (n=730)	Ensemble des individus (n=1637)	Luxembourg (n=1330)	Etranger (n=886)	Ensemble des individus (n=2216)
Sexe de l'individu						
Hommes	68,6	43,1	56,5	73,4	48,9	63,2
Femmes	75,9	47,1	63,9	79,8	52,3	69,2
Age de l'individu						
16 - 24 ans	68,1	39,1	50,9	77,6	52,5	64,2
25 - 34 ans	75,2	50,9	63,3	81,8	55,6	69,3
35 - 44 ans	71,7	40,5	59,8	76,0	45,9	65,5
45 - 54 ans	67,2	41,1	55,8	70,2	50,7	63,0
55 ans ou +	76,2	-	56,3	77,5	33,3	65,4
Mode de vie de l'individu						
En couple	72,3	43,0	59,2	75,1	47,8	64,3
Seul	72,9	50,3	63,0	82,6	59,7	73,1
Statut matrimonial de l'individu						
Célibataire	71,1	54,4	63,1	81,1	61,3	72,2
Marié	72,5	42,2	59,0	74,4	47,2	63,8
Veuf/ve, divorcé(e), séparé(e)	76,1	21,9	59,2	85,8	42,1	71,2
Présence d'au moins un enfant de - 16 ans dans le ménage de l'individu						
Enfant	74,1	40,1	59,4	75,8	44,3	63,0
Sans enfant	71,2	47,9	60,7	77,4	54,7	68,4
Statut matrimonial du parent de l'individu						
En couple	80,0	52,9	68,4	82,9	53,9	70,0
Séparée) divorcé(e)	32,7	22,1	27,2	62,9	47,0	56,6
Veuf/veuve	56,7	22,5	40,6	72,4	44,9	62,9
Ensemble	72,4	44,9	59,5	76,8	50,5	66,3

Source : CEPS/INSTEAD, PSELL 2000

Champ : individus âgés de 16 ans ou plus et dont le père / la mère réside hors de leur ménage

Guide de lecture : 56,5% des hommes ont un contact au moins hebdomadaire avec leur père, cette proportion est de 68,6% lorsque le père réside au Luxembourg et 43,1% lorsqu'il réside à l'étranger

Le taux de contact hebdomadaire avec les parents varie selon le lieu de résidence de ces derniers, tant avec le père qu'avec la mère. Ainsi, 72% des enquêtés ont un contact au moins hebdomadaire avec leur père quand il vit au Luxembourg, contre 45% quand il vit à l'étranger ; ces proportions sont de 77% et 51% avec la mère. Indépendamment du lieu de résidence parentale, les individus ont donc des relations légèrement privilégiées avec la mère (cf. tableau 6).

Lorsque la distance résidentielle est relativement faible, c'est-à-dire lorsque les parents résident au Luxembourg, les femmes ont significativement davantage de contacts hebdomadaires avec leur père ou leur mère que les hommes. La proximité résidentielle joue ici le rôle d'un fort incitateur pour les femmes par rapport aux hommes.

Les personnes âgées entre 25 et 34 ans présentent les taux de contact hebdomadaire les plus élevés tant avec les pères (63%) qu'avec les mères (69%) et quel que soit le lieu de résidence parentale.

Le mode de vie de l'individu, défini ici par le fait qu'il vit en couple ou non, influence significativement le taux de contact au moins hebdomadaire avec la mère mais pas avec le père. Ainsi, les individus qui ne vivent pas en couple ont un taux de contact avec leur mère significativement supérieur à celui des individus vivant en couple et, ce, quel que soit le lieu de résidence maternelle. En revanche, pour les pères, le statut matrimonial de l'individu joue significativement lorsque le père réside à l'étranger, les célibataires étant alors, en proportion, les plus nombreux à avoir un taux de contact au moins hebdomadaire avec celui-ci.

La situation matrimoniale du parent introduit également une différence significative dans les taux de contact au moins hebdomadaire avec l'individu. Ceux-ci sont plus élevés lorsque les parents vivent en couple

alors qu'une rupture du couple parental, de quelque origine que ce soit, divorce ou veuvage, entraîne une baisse des taux de contact, surtout avec le père et plus encore lorsqu'il vit à l'étranger. Lorsque les parents vivent au Luxembourg, c'est-à-dire à une distance relativement faible, les taux de contact sont plus faibles avec les parents séparés ou divorcés qu'avec les parents veufs et, ce, davantage pour les pères. Les enfants ont un taux de contact avec leur père séparé ou divorcé deux fois inférieur à celui qu'ils ont avec leur mère séparée ou divorcée (27,2% contre 56,6%).

La présence d'un enfant de moins de 16 ans dans le ménage de l'individu n'introduit pas de différence significative dans les taux de contact avec le parent qui réside au Luxembourg. En revanche, lorsque le parent réside à l'étranger, les taux de contact sont significativement plus élevés en l'absence d'enfant, ce qui vient confirmer le fort taux de contact présenté par les célibataires.

Sans surprise, la différence de taux de contact selon la proximité de résidence est significative, tant avec le père qu'avec la mère pour le parent qui réside au Luxembourg. Les individus qui résident dans la même commune que leur père ou leur mère sont proportionnellement plus nombreux à avoir des contacts au moins hebdomadaires avec eux que ceux qui résident à 15 km ou plus du domicile parental (cf. tableau 7).

Ainsi, plus la solidarité structurelle est élevée, plus la solidarité associative est forte : la distance ou la proximité de résidence semble être le premier facteur qui détermine un taux de contact élevé entre parents et enfants. En outre, la situation conjugale des parents, est un élément déterminant de l'intensité des contacts, les enfants étant plus engagés dans la solidarité associative avec leurs parents lorsque ceux-ci vivent en couple. La situation conjugale des enfants joue un rôle dans les relations avec la mère, les enfants qui ne vivent pas en couple ayant un taux de contact supérieur à celui des

T7 La solidarité associative au Luxembourg selon la proximité de résidence du parent

	Contact au moins hebdomadaire avec	
	Père (n=907)	Mère (n=1330)
Même commune	87,8	90,9
Commune à - 15 km	69,7	72,8
Commune à 15 km ou +	59,2	64,7
Ensemble	72,4	76,8

Source : CEPS/INSTEAD, PSELL 2000

Champ : individus âgés de 16 ans ou plus et dont le père / la mère réside au Luxembourg hors de leur ménage

enfants en couple. Cette analyse descriptive pourrait être prolongée par une analyse explicative qui permettrait d'identifier d'éventuels effets croisés des différentes variables étudiées.

3. La solidarité fonctionnelle, ou la fréquence des services échangés avec les parents

3.1 les services rendus

Pour mesurer la solidarité fonctionnelle, c'est-à-dire l'entraide entre générations, les individus interrogés devaient indiquer s'ils avaient rendu service au moins une fois, au cours des douze derniers mois, à leurs parents qui résident hors de leur ménage¹⁸. Ils devaient également indiquer si leur ménage avait reçu au moins un service de leurs parents au cours de la même période.

La solidarité fonctionnelle apparaît fortement dépendante de la proximité de résidence, tant pour les services rendus que pour ceux reçus. Ainsi, 62,9% des individus ont rendu au moins une fois service à leurs parents qui résident au Luxembourg pour 42,3% à leurs parents qui résident à l'étranger (cf. *tableau 8*). Le résultat est certes attendu, bien qu'un soutien affectif ou financier ne nécessite pas une proximité géographique.

Le fait de rendre service à ses parents est encore lié à l'âge. Les 25-34 ans représentent la part d'individus la plus élevée à rendre service à leur père et/ou mère qui réside à l'étranger et les plus de 45 ans celle la plus faible à le faire. Concernant les parents résidant au Luxembourg, ce sont surtout les 35-44 ans qui rendent service au moins une fois dans l'année à leur père et/ou mère tandis que les moins de 25 ans sont proportionnellement moins nombreux à le faire. Le fait d'être un homme ou une femme, un fils

ou une fille, n'introduit aucune différence significative dans les services rendus et reçus.

Le fait de vivre en couple ou non, est sans effet lorsque le parent réside au Luxembourg. A l'opposé, lorsque ce dernier réside à l'étranger, les individus qui vivent seuls sont significativement plus nombreux à lui rendre service que ceux qui vivent en couple.

Enfin, la présence d'au moins un enfant de moins de 16 ans dans le ménage de l'individu introduit une différence significative lorsque le parent réside à l'étranger, la part des individus qui rendent service étant plus élevée parmi ceux qui sont sans enfant que parmi ceux qui ont au moins un enfant dans leur ménage. Les personnes qui vivent seules et celles qui n'ont pas d'enfant apparaissent donc plus disposées à rendre service à leurs parents qui résident à l'étranger que celles qui vivent en couple et/ou qui ont des enfants.

La répartition par statut matrimonial vient confirmer cette observation, les célibataires étant significativement plus nombreux que les autres à rendre service lorsque les parents résident à l'étranger, mais le statut matrimonial est sans effet lorsque les parents résident au Luxembourg.

Le statut matrimonial du parent introduit des différences significatives dans les services rendus aux parents par les enfants. Lorsque les parents résident au Luxembourg, les individus rendent plus souvent service à leurs parents qui vivent en couple puis à ceux qui sont veufs. Lorsque les parents résident à l'étranger, ce sont au contraire les parents qui vivent séparés qui sont davantage aidés ; les parents en couple étant un peu plus aidés que les parents veufs. Soulignons qu'aucune précision n'a été demandée pour pouvoir identifier le parent lorsque les parents vivent par exem-

ple séparés. Il se peut donc que l'individu ne rende service qu'à un seul des parents aussi bien qu'aux deux.

3.2 Les services reçus

L'analyse des services reçus fait apparaître quelques différences par rapport aux résultats obtenus pour les services rendus. Les 25-34 ans, les individus qui ne vivent pas en couple et les célibataires sont proportionnellement les plus nombreux à recevoir des services de leurs parents, quel que soit le lieu de résidence de ces derniers. La présence d'un enfant de moins de 16 ans dans le ménage est sans effet lorsque les parents résident au Luxembourg mais elle est liée négativement à la probabilité pour l'individu de recevoir un service lorsque les parents résident à l'étranger. Les individus célibataires et ceux qui vivent seuls apparaissent mieux 'entourés' que les autres qui ont fondé une famille et/ou ceux qui vivent en couple.

L'analyse des services reçus par les individus de leurs parents montre également des différences significatives selon le statut matrimonial du parent. Ce sont ici les parents qui vivent séparés qui sont proportionnellement les plus nombreux à rendre service, surtout lorsqu'ils résident à l'étranger. La part des parents veufs, sans doute des individus plus âgés, est au contraire la plus faible. Lorsque les parents résident au Luxembourg, qu'ils vivent en couple ou séparés, ils rendent service à leurs enfants dans des proportions identiques. Lorsque les parents résident à l'étranger, la rupture du couple parental a pour effet de renforcer les échanges de services.

L'analyse des solidarités structurelles, associatives et fonctionnelles a fait apparaître le rôle important qu'y tiennent les individus qui vivent sans conjoint. C'est cette catégorie qui fait à présent l'objet d'une analyse plus approfondie.

¹⁸ Quinze types de services relatifs aux soins, au support domestique, au soutien affectif ou encore au support financier ont été répertoriés et proposés aux personnes enquêtées. Tout individu, qui a répondu "oui" au moins une fois, est considéré comme pratiquant la solidarité fonctionnelle à l'égard de ses parents, cette définition étant généralement admise dans les analyses portant sur la solidarité fonctionnelle.

Caractéristiques de l'individu	Services rendus selon le lieu de résidence parentale			Services reçus selon le lieu de résidence parentale		
	Luxembourg	Etranger	Ensemble des individus	Luxembourg	Etranger	Ensemble des individus
	(n=1442)	(n=1004)	(n=2452)	(n=1390)	(n=950)	(n=2340)
			Sexe de l'individu			
Hommes	61,3	42,6	52,4	46,8	31,6	40,0
Femmes	64,5	42,1	55,1	47,4	30,5	40,8
			Age de l'individu			
16 - 24 ans	47,5	43,2	42,4	63,4	32,7	47,8
25 - 34 ans	63,6	49,1	56,4	70,8	43,2	57,4
35 - 44 ans	67,2	41,1	57,1	49,0	29,5	41,9
45 - 54 ans	59,8	31,4	48,4	21,9	12,7	18,3
55 ans ou +	56,2	31,9	48,0	11,1	4,4	9,0
			Mode de vie de l'individu			
En couple	63,0	39,3	53,0	43,2	28,1	36,8
Seul	63,0	51,9	56,3	63,0	42,2	54,1
			Statut matrimonial de l'individu			
Célibataire	66,4	55,1	59,5	68,0	48,0	59,0
Marié	62,8	38,5	52,7	41,9	26,8	35,7
Veuf/ve, divorcé(e), séparé(e)	55,4	29,7	45,5	41,7	13,1	31,6
			Présence d'au moins un enfant de - 16 ans dans le ménage de l'individu			
Enfant	63,6	34,3	50,7	47,5	26,9	38,7
Sans enfant	62,6	47,6	55,7	46,9	33,9	41,6
			Statut matrimonial du parent de l'individu			
En couple	66,1	42,6	55,7	60,6	36,0	50,2
Séparée)	55,7	54,8	52,7	61,8	48,5	56,4
Veuf/veuve	61,0	37,9	51,5	28,0	18,4	24,2
Ensemble	62,9	42,3	53,8	47,1	31,1	40,4

Source : CEPS/INSTEAD, PSELL 2000

Champ : individus âgés de 16 ans ou plus et dont le père / la mère réside au Luxembourg hors de leur ménage

Guide de lecture : Parmi les individus dont le père et/ou la mère vit hors du ménage, 53,8% des individus leur rendent service, ces proportions atteignent 62,9% lorsque le parent réside au Luxembourg et 42,3% lorsqu'il réside à l'étranger

4. Les personnes qui vivent sans conjoint et l'expression des solidarités avec les parents

Pour analyser les solidarités et les rôles de la famille par rapport aux individus qui ne vivent pas en couple, nous avons restreint le champ à ceux qui sont chefs de ménage et qui vivent sans autre personne adulte dans leur ménage. Il s'agit des monoparentaux, des isolés célibataires et des isolés veufs, divorcés ou séparés. Ce sont les trois types de ménages qui se sont le plus développés au cours des quinze dernières années au Luxembourg (cf. tableau 2 : Evolution de la structure familiale des ménages). Il s'agit donc d'une catégorie hétérogène, du point de vue du parcours conjugal ou familial, hétérogénéité qui se reflète également dans la répartition par âge.

Les monoparentaux¹⁹, c'est-à-dire les personnes célibataires, veuves ou divorcées qui vivent avec leur(s) enfant(s) sont âgés de 35 ans ou plus pour 86% d'entre eux (cf. tableau 9). Près d'un tiers ont entre 35 et 44 ans et près d'un autre tiers entre 45 et 54 ans. Les célibataires sont plus jeunes, 75% ont moins de 45 ans et la moitié a moins de 35 ans. Enfin, parmi les veufs, divorcés ou séparés, 80% sont âgés de 55 ans ou plus.

Globalement, 68,4% des individus de la catégorie étudiée ont un taux de contact au moins hebdomadaire avec leur père et 75,3% avec leur mère (cf. tableau 10). On n'observe aucune différence significative dans les taux de contact selon le lieu de résidence du parent, excepté pour les célibataires qui ont un taux de contact significativement plus élevé que les monoparentaux et les veufs divorcés lorsque le parent réside à l'étranger. Ce sont eux également qui sont significativement les plus nombreux à rendre service à leurs parents ou à en recevoir, quel que soit le lieu de résidence parental.

T₉ Répartition des individus sans conjoint par classes d'âges

	Monoparentaux (n=193)	Célibataires (n=376)	Veufs, divorcés, séparés (n=376)	Ensemble des isolés (n=945)
16 - 24 ans	2,6	7,7	-	3,6
25 - 34 ans	10,9	43,7	2,1	21,9
35 - 44 ans	32,1	23,4	8,0	19,0
45 - 54 ans	30,6	7,7	9,0	12,9
55 ans ou +	23,8	13,8	80,9	42,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CEPS/INSTEAD, PSELL 2000

Champ : individus âgés de 16 ans ou plus, chef de ménage, qui vivent sans autre personne adulte dans leur ménage et dont le père / la mère réside hors de leur ménage

T₁₀ Les solidarités des personnes qui vivent sans autre personne adulte dans leur ménage avec leurs ascendants

Solidarités avec les ascendants	Monoparentaux	Célibataires	Veufs, divorcés séparés	Ensemble des isolés
Solidarité associative				
<i>Contact au moins hebdomadaire avec le père</i>				
Père au Luxembourg	79,5	79,4	-	79,5
Père à l'étranger	-	66,4	-	56,9
Ensemble	56,7	72,6	61,0	68,4
<i>Contact au moins hebdomadaire avec la mère</i>				
Mère au Luxembourg	81,0	83,4	89,4	84,0
Mère à l'étranger	48,5	69,9	-	61,8
Ensemble	69,2	77,8	73,1	75,3
Solidarité fonctionnelle				
<i>Services rendus aux parents</i>				
Père et/ou mère au Luxembourg	53,3	75,2	70,8	69,6
Père et/ou mère à l'étranger	44,4	68,7	-	58,5
Ensemble	48,4	71,9	54,1	64,3
<i>Services reçus des parents</i>				
Père et/ou mère au Luxembourg	55,9	72,7	42,6	63,8
Père et/ou mère à l'étranger	19,4	57,5	-	43,1
Ensemble	43,0	66,1	27,0	55,3

Source : CEPS/INSTEAD, PSELL 2000

Champ : individus âgés de 16 ans ou plus, chef de ménage, qui vivent sans conjoint ni autre personne adulte dans leur ménage et dont le père / la mère réside hors de leur ménage

Guide de lecture : Parmi les individus chefs de ménage, qui vivent sans autre personne adulte dans leur ménage et dont le père/la mère réside hors de leur ménage, 68,4% ont un contact au moins hebdomadaire avec leur père, cette proportion est de 56,7% pour les monoparentaux, de 72,6% pour les célibataires et de 61,0% pour les veufs, divorcés, autres.

(-) effectifs trop faibles

¹⁹ Cette catégorie regroupe ici les individus qui vivent avec au moins un enfant, indépendamment de leur âge.

Conclusion

Si, de manière tendancielle, on observe au Luxembourg un rétrécissement de la taille des ménages et un accroissement des personnes vivant seules, cette évolution ne signifie pas pour autant une disparition de la solidarité et des échanges avec la parentèle, telle que l'ont supposée les thèses parsoniennes. En effet, si l'accroissement du nombre des personnes isolées signifiait une baisse de la solidarité, cette catégorie de personnes présenterait les plus faibles taux de solidarité sur au moins l'une des trois dimensions retenues ici. Or, tout au long de cette étude, il est apparu qu'en général, le fait de résider seul dans son ménage, de n'avoir pas encore fondé sa famille ou d'avoir rompu les liens conjugaux n'était pas du

tout corrélé négativement avec l'une ou l'autre forme de solidarité. Bien au contraire, les individus qui n'appartiennent pas à un noyau conjugal, qui n'ont pas d'enfant, sont particulièrement plus enclins à rendre service, à avoir des contacts plus fréquents et à se sentir ainsi appartenir à leur famille d'origine, tandis que ceux qui vivent dans la famille qu'ils ont fondée sont plus éloignés de leur famille d'origine ou moins disponibles. La réduction de la structure familiale des ménages n'a donc pas sonné le glas des solidarités familiales au Luxembourg, la solidarité résidentielle ayant sans doute été remplacée, en partie, par d'autres formes de solidarités, particulièrement chez les personnes qui vivent seules.

POPULATION & EMPLOI

CEPS/INSTEAD

B.P. 48

L-4501 Differdange

Tél. : 58 58 55-513

e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu

[http:// www.ceps.lu](http://www.ceps.lu)

statec

B.P. 304

L-2013 Luxembourg

Tél. : 478-4276/4250

[http:// www.statec.lu](http://www.statec.lu)

IGSS

B.P. 1308

L-1013 Luxembourg

Tél. : 478-6359

[http:// www.igss.etat.lu](http://www.igss.etat.lu)